

Cosm'éthique éclaircissant, image et recherche de revalorisation de la femme ivoirienne

Oulai Corinne Yelakan
Université de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Résumé : Les cosmétiques éclaircissants dont s'enduisent les femmes ivoiriennes, se sont montrés nocifs sur l'ensemble du corps. Ces produits, le sont également pour l'écosystème aussi bien de par leur contenu chimique que leur structure externe. Ainsi, de l'homme à son environnement, les cosmétiques éclaircissants présentent bien des inconvénients. Tous ces constats montrent qu'il faut procéder à plus de vigilance, d'attention dans ce secteur. Une attitude éco citoyenne s'impose. Partant du fabriquant, au consommateur, de l'Etat à la société civile, tous doivent s'impliquer pour que ces produits sur le territoire ivoirien respectent les normes de fabrication, de qualité pour le bien-être de l'homme et de son milieu de vie.

Mots-clés : Cosmétique – Dépigmentation – Eclaircissant – Femme – Corps – Peau

Introduction

Pour le célèbre acteur et réalisateur américain, Robert Redford :

Aujourd'hui on a le sentiment que seule compte l'apparence des choses, et non pas les choses elles-mêmes. Ce qu'on célèbre, c'est la victoire des cosmétiques.

Le corps n'a jamais été aussi choyé que ces dernières années, tant le secteur de la cosmétique n'a cessé de progresser aussi bien en innovation de soins corporels que d'un point de vue économique et financier. En effet, le marché des cosmétiques est en pleine floraison et expansion. Quel que soit le continent et donc le pays, l'Homme prend de plus en plus soins de lui. Dans ce boom, l'Afrique est devenu un marché prometteur pour les

firmes cosmétiques. Relativement à cela, une étude officieuse du Département Américain du Commerce évalue à 40 millions de dollars, les ventes des produits capillaires et crèmes pour la peau en Côte d'Ivoire (Kouamé, 2011). Ainsi, une simple visite sur les marchés ivoiriens et surtout abidjanais, offre une panoplie de produits éclaircissants d'origine nationale ou internationale. En dépit des dénonciations faites quant à l'utilisation abusive de tels produits, eu égard à leurs effets indésirables et nocifs sur le corps, la pratique ne s'est point affaiblie ou estompée.

Sachant que l'Homme est au début et à la fin de ce phénomène en tant que sujet et objet (créateur, vendeur, consommateur) et sachant que toute activité humaine est régie par des normes, des règles visant le bien-être de celui-ci, l'on est amené à se demander ce qu'il en est dans le domaine des cosmétiques éclaircissants ? Comment assainir ce secteur qui, comme tout cosmétique, est censé embellir, protéger, maintenir en bon état le corps, mais qui dans les faits, produit le contraire ? Quelles démarches faut-il mener ou quelles dispositions faut-il prendre, pour revaloriser ces produits qui ont conduit à ternir l'image de la femme africaine notamment ivoirienne ?

Pour notre analyse, il importe d'en préciser la démarche méthodologique. Le corpus qui sous-tend ce travail est constitué de données collectées dans diverses situations de la vie quotidienne (conversations en famille, entre amis, entre collègues, dans les commerces, dans les quartiers, etc.). Ces données ont été complétées par diverses informations recueillies lors de nos entretiens semi-directifs ; en plus de quelques exemples tirés de nos recherches documentaires (autres travaux, coupures de presse, etc.). A terme, il s'agit pour nous d'ébaucher des pistes de réflexions conduisant à asseoir une certaine éthique dans les cosmétiques éclaircissants, profitable à tous, c'est-à-dire à l'Homme et son milieu de vie.

Il faut noter du reste, que ce travail présente dans un premier temps la nécessité de réviser les cosmétiques éclaircissants tout en faisant un état des lieux avec un clin d'œil aux avatars des cosmétiques éclaircissants sur l'homme pour en arriver aux effets des cosmétiques éclaircissants et l'écosystème. La seconde partie milite pour plus « d'hygiène » dans les cosmétiques éclaircissants en s'appesantissant sur l'obligation de l'adoption d'une démarche éthique dans les entreprises cosmétiques ivoiriennes avec un détour par la déontologie par et pour le consommateur pour enfin clore avec la responsabilité de l'Etat en la matière.

1. De la nécessité de réviser les cosmétiques éclaircissants

1.1. Etat des lieux

Les cosmétiques éclaircissants font surtout référence à la dépigmentation volontaire de la peau. En effet, il s'agit de s'enduire le corps de certains produits cosmétiques pour obtenir une carnation de peau plus claire. Pour les firmes cosmétiques, l'occasion est toute trouvée pour conquérir une nouvelle clientèle (africaine notamment) agrandissant ainsi leur part de marché et par conséquent de profit.

Soulignons que sous l'influence de plusieurs facteurs, les femmes africaines vont porter un intérêt particulier à cette pratique. Mieux, tous les acteurs en présence dans ce phénomène (des fabricants aux acheteurs en passant par les vendeurs et revendeurs), semblent y tirer profit si bien que les marchés africains notamment ivoiriens ne cessent d'être alimentés de cosmétiques éclaircissants provenant d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. En effet, les femmes, elles, prétendent devenir plus belles, plus attrayantes après l'utilisation de ces produits. Les vendeurs (petits marchands comme officines pharmaceutiques) disent accroître leurs chiffres d'affaire de même que les Etats dont la Côte d'Ivoire qui a encaissée 25 millions de francs CFA, au titre des taxes et importation diverses sur ces produits pour l'année 2004-2005. Le profit quel qu'il soit, semble donc motiver tout le monde.

Cependant au fil du temps, des anomalies deviennent perceptibles sur les utilisatrices. Ces effets ont d'abord trait au corps humain (sur le plan externe et interne) et plus subtilement mais non moins plus important, à son environnement.

Des réactions d'alerte, de mise en garde contre cette pratique vont alors se manifester un peu partout au travers d'articles entre autre celui de Juakali (2004) sur la dépigmentation en République Démocratique du Congo (RDC), avec Gbadamassi (2004) toujours sur le même phénomène au Gabon et Sonko (2003) au Sénégal.

Les questions qui se posent donc à ce stade de notre réflexion sont les suivantes : Quelles sont les incidences de la dépigmentation sur le corps et sur l'environnement humain ? Quels sont les éléments spécifiques qui sont à l'origine de ces incidences ?

1.2. Les Avatars des cosmétiques éclaircissants sur l'homme

Qu'ils soient d'origine domestique (fabrication artisanale) ou industrielle, les produits éclaircissants ont des effets indésirables graves sur l'Homme du fait des actifs utilisés pour s'éclaircir la peau, du dosage de ces actifs et de leur mode d'utilisation. En effet, selon Meunier (2009 : 22),

Dans le domaine cosmétique, un effet indésirable grave est un effet indésirable ayant entraîné une incapacité fonctionnelle ou permanente, un handicap, une hospitalisation, des anomalies congénitales, un risque vital immédiat ou un décès.

L'hydroquinone, le mercure, les corticoïdes et les décapants ont été identifiés comme dangereux, vu les dégâts multiples et mortels qu'ils engendrent. L'hydroquinone est une substance toxique pour les mélanocytoses (cellules pigmentaires de la peau). En cosmétique, il est efficace à 2%. L'usage des produits contenant une forte concentration de cette substance entraîne des troubles pigmentaires (achromie, hyperpigmentation) eczéma et même la mort.

Le mercure présent à l'état naturel dans la nature, est utilisé pour s'éclaircir la peau. Il est une substance dangereuse pour la santé en général et a des effets secondaires comme la perturbation du système nerveux, des réactions allergiques (des éruptions cutanées), la fatigue, des maux de tête, et peut influencer négativement la reproduction (sperme endommagé, fausse couche).

Les corticoïdes ou dérivés de cortisone sont des médicaments destinés à traiter les dermatoses et détournés de cette fonction originelle, pour être utilisés comme soins cosmétiques ou ajoutés à des compositions cosmétiques pour devenir éclaircissantes. Leurs effets secondaires sources de problèmes sanitaires, se dessinent après des semaines ou mois d'utilisation et sont entre autre l'insuffisance rénale, l'affaiblissement des défenses immunitaires, le diabète, des mycoses, l'hypersensibilité de la peau, une odeur malodorante qui se dégage du corps.

Les décapants (les shampoings, le jus de citron, l'eau de javel, les produits défrisants ou les détergents domestiques) sont utilisés comme ingrédients éclaircissants. Leur utilisation, est extrêmement dangereuse pour les consommateurs. Les brûlures qu'ils occasionnent, conduisent à ôter la couche supérieure de la peau, mettant à nu une couche claire que l'on tente de maintenir par des cosmétiques éclaircissants.

Ainsi, ces différentes composantes peuvent être retrouvées dans des produits éclaircissants comme MEKAKO, CAROTENE, CLEAR ESSENCE, LUMIERE, L'IVOIRIENNE, MOVATE etc., toujours en vente libre sur les marchés ivoiriens.

A ces conséquences physiques peuvent se greffer celles psychologiques. En effet, les marques disgracieuses parfois irréversibles, causées par ces produits, attirent les regards sur l'individu ce qui ne peut être que source de regret, de malaise et de mal-être.

Appesantissons-nous un instant sur ces conséquences au niveau de la femme. La dépigmentation fragilise la femme à plus d'un titre. La femme dépigmentée est une menace pour elle-même dans la mesure où la dépigmentation détruit tout ce qui constitue sa féminité. En effet cette

pratique détruit le corps qui est un atout important pour la femme, en tant qu'instrument de séduction. Si cette pratique détruit l'aspect physique, elle affecte également le système reproducteur de cette dernière amenuisant ses chances de devenir mère, de donner la vie et ainsi d'assurer la pérennité d'une famille et d'une société. Un corps affaibli physiquement ne peut que l'être mentalement. Ainsi la femme est touchée dans son entièreté ce qui ne peut être que dévastateur pour cette dernière.

1.3. Les cosmétiques éclaircissants et l'écosystème

Les retombées des cosmétiques éclaircissants sur l'écosystème (l'eau et le sol) sont liées aux contenus (actifs éclaircissants) et aux contenants (l'emballage) de ces produits.

L'hydroquinone par exemple, est néfaste pour l'eau parce que peu biodégradable et en partie toxique pour les poissons. Le mercure, a une fonction inhibitrice sur le métabolisme des micro-organismes et tend à réduire le potentiel d'auto-épuration des eaux à partir d'une concentration précise. Il a une forte tendance à s'accumuler sur les sols notamment humides.

L'utilisation de ces actifs pour notre sous-sol comme pour nos sources d'eau, à la longue, menace tout l'écosystème c'est-à-dire l'homme, la faune et la flore

Les emballages et suremballages plastiques ou en papier, dans lesquels sont conservés *ces produits*, ne font qu'accentuer la menace. On les retrouve un peu partout sur le sol et leur caractère non biodégradable va entraîner une souffrance, un étouffement du sol. Or, l'environnement mondial est menacé par les activités humaines. La Côte d'Ivoire n'est pas en reste et la guerre a été déclarée à l'insalubrité. Malheureusement, quand on voit comment sont encore stockées et traitées (à l'état rudimentaire et sans tri au préalable) les ordures, il convient de s'inquiéter des effets des déchets cosmétiques sur le milieu naturel de ce pays.

Tous ces faits, mis à nus par le monde scientifique, sont soit inconnus, minimisés ou méconnus par les utilisatrices ou le grand public. Or, Les dégâts sont bien réels et ils ne sont pas à prendre à la légère. C'est le bien-être de l'Homme, au sens large, qui est mis en cause. Par conséquent, des règles à établir sont nécessaires, pour circonscrire ces cosmétiques devenues une menace pour tous.

2. Pour une éthique dans les cosmétiques éclaircissants

Il faut saisir l'éthique comme une construction sociale se déclinant également en une représentation individuelle. C'est ainsi qu'elle a tendance à laisser la place à des points de vue relatifs au regard du temps, des individus et des systèmes de valeurs. C'est ainsi que l'écrivain Baudelaire

dans "Eloge du maquillage" (2010. 25) laisse entrevoir son point de vue sur la question de l'Homme et le cosmétique. Son propos décrit des pratiques et donc une éthique qu'il présente comme un paradoxe entre sa perception et celle portée par la société. Il évoque une fausse conception et une « *erreur relative au beau* ». Il relate combien le besoin du luxe et du plaisir pervertissent l'Homme au point de le pousser à aller vers un idéal réfutant la nature. Pour lui donc, le cosmétique est un outil dont use la femme pour surpasser une beauté qui ne peut être que déjà existante. Les femmes croient corriger les « *erreur de la nature* » en s'éloignant, en fait, de la nature.

Ainsi, si je suis bien compris, la peinture du visage ne doit pas être employée dans le but vulgaire, inavouable, d'imiter la belle nature, et de rivaliser avec la jeunesse. On a d'ailleurs observé que l'artifice n'embellissait pas la laideur et ne pouvait servir que la beauté. Qui oserait assigner à l'art la fonction stérile d'imiter la nature?

C'est donc à juste titre que Pierre Reverdy (1989.18) soutient que : « *l'éthique, c'est l'esthétique du dedans* ». La « *cosm'éthique* » ou l'éthique dans les cosmétiques en général, peut se percevoir comme une alliance du biologique et de l'équitable dans ce domaine. La biocosmétique utilise « *des matières brutes non passées à la chimie et qui n'ont pratiquement pas subies de transformation* ». Le caractère équitable, met l'accent sur l'équité, la justice. Il s'agit à la base d'effectuer un travail en collaboration avec les populations locales (coopératives, groupement) et de les soutenir financièrement, en leur donnant un revenu convenable pour la richesse de leur forêt ; richesse constituée par ces matières premières utilisées en cosmétiques (beurre de karité, cacao etc.). On assiste ici, à un partenariat gagnant-gagnant ce qui n'était pas le cas antérieurement.

Ainsi la cosm'éthique vise à protéger l'écosystème devenu fragile (par la faute de l'Homme) ainsi que la santé de l'Homme et permettre à tous, c'est-à-dire concepteurs, fabricants, de jouir au mieux de leur travail et aux consommateurs du produit fini, entant que source de bien-être.

Comment à partir de cet éclairage parvenir à rendre les cosmétiques éclaircissants moins agressifs pour l'Homme et son environnement et donc rentable à tous?

2.1. Démarche éthique dans les entreprises cosmétiques ivoiriennes

De façon globale, la pratique de la démarche éthique par les entreprises cosmétiques en France et dans l'Union Européenne, se définit comme l'adoption de « *bonnes pratiques de fabrication que ces dernières doivent respecter* ». Ces "bonnes" pratiques de fabrication, sont des normes qui garantissent la qualité du produit. Ainsi, des tests en laboratoire jusqu'à la mise en vente, les entreprises doivent impérativement adopter certaines

règles, fournir « *le passeport du produit* » et subir une batterie de contrôle par les autorités compétentes à savoir l'AFSSAPS¹ et la DGCCRF² pour ce qui est de la France.

En Côte d'Ivoire, cette démarche éthique est possible d'autant plus que le Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, est doté d'un service en la matière : Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM). Cet organisme national ivoirien de normalisation et de certification, a pour mission la normalisation, la certification et la promotion de la gestion de la qualité, au sein des entreprises. Par ailleurs, un salon de la démarche qualité s'est tenu du 25 au 27 octobre 2011 en Côte d'Ivoire, afin de promouvoir la production industrielle selon les normes et standards internationaux. Il y était également question de lutter contre la fraude et la contrefaçon.

Cependant, cette démarche reste peu perceptible ou peu dynamique dans les faits, notamment dans les cosmétiques éclaircissants. Certaines entreprises ivoiriennes de cosmétiques détenant la certification ISO 9001-2008, produisent des éclaircissants toujours à base d'hydroquinone ou encore de parabène, jugés cancérogènes.

Il conviendrait donc dans un premier temps, que les entreprises ivoiriennes soient au fait des ingrédients interdits en cosmétiques afin de veiller à un minimum d'innocuité des produits fabriqués et dans un deuxième temps, de procéder à des contrôles rigoureux à la fois dans les entreprises et sur les marchés afin de faire respecter les normes de fabrication et combattre la vente de produits dangereux.

Aussi, la démarche éthique dans la fabrication, doit-elle se poursuivre par l'adoption d'actifs éclaircissants autorisés par l'Union Européenne, tels le Busserole, les acides de fruits (A.H.A.³)... jugés plus naturels et moins agressifs.

En effet, le Busserole est une plante qui produit un actif éclaircissant l'Arbutine, dérivé naturel de l'hydroquinone, sans sa toxicité. Il clarifie, uniformise le teint sans l'irriter ou le rendre sensible. Correctement dosé, il est sans risque même utilisé de façon prolongée. Les A.H.A, eux, par leur effet « *peeling* » donc gommant, favorise le renouvellement cellulaire et de façon progressive, atténue les tâches et offre un teint plus lumineux. C'est donc vers des produits non dépigmentant ou « *non décolorants* » mais unifiant, clarifiants et anti-tâches, qu'il conviendrait de s'orienter, pour offrir à la femme africaine et par ricochet ivoirienne, ce teint brillant, « *plus propre* », tant recherché.

Enfin, l'étape de l'éthique dans la fabrication doit s'achever par l'utilisation d'emballages ou de suremballages biodégradables. A cet effet, les matières recyclables telle le verre, ou biodégradable comme le plastique bio ou végétal, sont préconisés, pour assurer la protection de notre milieu de vie.

2.2.. L'éthique par et pour le consommateur

La communication mise en place autour des cosmétiques est volontairement et abusivement tournée vers le culte du corps aux dires de Vigarello (2000 : 32).

Le corps est devenu plus important dans repères quotidiens, nos pratiques, nos représentations, souligné par l'investissement qu'une société plus individualiste et consummatrice autorise sur la personne et sa dimension physique, rendu plus présent par l'attention nouvelle que cette même société accorde au plaisir.

Nous sommes donc en droit de nous interroger sur l'éthique des producteurs de cosmétique, entre autres, sur leur contribution à construire socialement le culte du corps et sur leur responsabilité de tout ce qui en découle.

De la sécurité du produit à celle du consommateur, il n'y a qu'un pas. Un produit réalisé par une main-d'œuvre qualifiée respectant les règles d'hygiène les plus élémentaires, à l'aide d'ingrédients de bonne qualité, autorisés, ne peut qu'aboutir à un produit assurant le confort du consommateur.

Soulignons cependant, qu'il importe que le consommateur lui-même, s'exprime, soit désireux ou soucieux de ce bien-être. Les conséquences humaines et environnementales, citées plus haut, ne doivent pas laisser les femmes ivoiriennes indifférentes. Elles devraient s'informer ou l'être de plus en plus pour mieux décrier les cosmétiques éclaircissants nocifs et rechercher le meilleur pour elles. Malheureusement, elles-mêmes ajoutent à la complexité du phénomène en se jouant les « *apprentis chimistes* », mélangeant des ingrédients agressifs en vue d'obtenir des résultats épidermiques plus rapides. Si leur souci est véritablement de prendre soin de leur corps, d'être plus belle et plus attrayante alors, les cosmétiques éclaircissants sont loin de représenter le moyen adéquat. Comme l'a dit Mananga, fondatrice de l'Association Label Beauté Noire, qui a participé à la campagne de prévention contre la dépigmentation volontaire organisés par la Mairie de Paris, « *Séduire oui, mais se détruire non.* ». En effet, pour séduire, il faudrait être attrayant et non repoussant. Le jeu de la séduction invite au plaisir des sens et non le contraire. Or par la dépigmentation, la femme africaine, notamment ivoirienne, a terni son image aussi bien physiquement que moralement. En fait, le teint noir ou clair naturel, a laissé dans bien des cas, place à des femmes au teint ambigu, associé à une odeur incommode. A cela, il faut ajouter un certain style vestimentaire qui a dénudé cette dernière et favorisé sa dévaluation, sa dépréciation. Or, la femme tant que source de vie, éducatrice et donc vitrine de toute une famille, de toute une société, gagnerait à « *redorer son*

blason » et par ricochet celle de toute une société, en attirant l'attention des firmes cosmétiques sur la qualité des produits. Revendiquer le droit au respect, au bien-être et à la santé de son corps bref à la vie, est d'abord imputable aux femmes elles-mêmes. Pour cela, les femmes ivoiriennes doivent s'affirmer, se positionner pour se faire entendre.

2.3. La responsabilité de L'Etat

La question de l'éthique dans les cosmétiques ou l'éthique en question dans les cosmétiques est à notre avis une question complexe. Le rapport cosmétique et éthique a fortement évolué depuis le temps. A y voir de près, sous le prisme de la responsabilité, différents acteurs ont contribué à l'évolution des mœurs et des pratiques dans l'industrie des cosmétiques. Pour nous, au-dessus de tous, c'est l'Etat.

L'Etat ivoirien se doit de veiller au bien-être de sa population. Il doit non seulement manifester sa volonté politique de se pencher sur la question de l'éthique dans les cosmétiques éclaircissants, mais aussi de s'y engager résolument. Cette démarche visera non seulement la compétitivité des cosmétiques ivoiriens mais aussi la protection de l'environnement, sans surtout oublier la protection de la population féminine jugée vulnérable dans le domaine de la santé. Quand on sait que la santé de la femme et de l'enfant est au cœur du système de soins ivoirien et que les cosmétiques éclaircissants traversent la barrière cutanée comme placentaire menaçant du coup la vie de la mère et de l'enfant alors, des démarches sensibilisatrices et même répréhensibles doivent être engagées, contre ceux là-mêmes qui mettent leur vie en danger. Il importe également d'établir une collaboration entre les structures ivoiriennes et françaises ou européennes dans ce domaine, afin de bénéficier de leur expertise et d'en faire profiter la société ivoirienne dans son ensemble. Il est vrai que toute action nécessite des moyens financiers mais un climat favorable, impulser ou soutenu par l'Etat permettra d'attirer l'attention de tous et incitera certainement tout un chacun à s'y investir.

Conclusion

Les cosmétiques éclaircissants sont loin de remplir la fonction première de tout cosmétique qui est d'embellir, nettoyer, protéger le corps etc. En effet, ces produits se sont révélés être de véritables poisons à la fois pour l'Homme et son environnement. Ils sont en mesure de non seulement fragiliser ou nuire à la santé des individus mais également à son écosystème dans lequel les actifs éclaircissants nocifs s'infiltreront. Ce sont des armes de destruction massive tant leurs victimes se comptent par milliers notamment dans le milieu féminin.

La femme africaine qui était spécifiée, admirée par et pour sa peau est de plus en plus méconnaissable, défigurée, dépréciée par et pour cette même peau. Tous les arguments qui soutendent l'utilisation des produits éclaircissants lui ont retiré à la fois sa beauté physique et morale.

Ainsi, dans le secteur des cosmétiques éclaircissants doit aussi et surtout intervenir l'éthique (ou du moins la repenser), en tant que voies et moyens permettant de veiller au mieux à la santé des utilisateurs. En vérité, que gagneraient ces firmes à nuire à leur clientèle ? Le fabriquant a des devoirs envers les consommateurs et ceux-ci ont des droits vis-à-vis du fabriquant. En effet, le fabriquant se doit de veiller à la satisfaction du client, à son bien-être et le consommateur a le droit d'exiger de lui le meilleur, la qualité dans la mesure où sa santé en dépend. Les consommateurs, forment une puissance (surtout financière) à ne pas négliger dans le combat pour l'éthique. Il leur serait profitable de manifester leur mécontentement, leur refus d'utiliser des cosmétiques nuisibles, menaçant des générations de femmes. En se faisant entendre, les femmes africaines et ivoiriennes notamment, vont amorcer une phase importante de récupération de leur authenticité, leur beauté, leur valeur, bref de leur identité perdue.

Références bibliographiques

- Barbier du Vimont H. et al. *Cosmétique : Du pire au meilleur*, Trémardiel, Paris, 2007.
- Baudelaire C. « *Eloge du maquillage* » in *Le peintre de la vie moderne*, Paris, Nos Classiques, 2010.
- Bilé S., *Blanchissez moi tous ces nègres*, Kofiba, Abidjan, 2010.
- Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la vie et de la Santé. *Éthique et recherche biomédicale*, rapport 2011, la documentation française, 2012
- Del G. et al. *L'usage cosmétique des produits dépigmentant en Afrique*, Dakar, Bull, Soc Pathol Exot, n°96, 2003, pp 389-393.
- Elwina R., « Quand les cosmétiques rencontrent l'éthique », [www.consoglobe.com], consulté le 10 Novembre 2009.
- Juakali K., « Peau claire à tout prix ; Les congolaises s'éclaircissent le teint », [www.beauté.afrik.com], consulté le 11 mars 2004.
- Kouamé Y. S., « L'Afrique, marché prometteur sur les cosmétiques », [www.rfi.fr], consulté le 19 septembre 2003.
- M'Bemba-N'Doumba G. *Ces noirs qui se blanchissent la peau. La pratique du « maquillage » chez les congolais*, L'Harmattan, Paris, 2004
- Pitche P. et al. *Les pratiques cosmétiques dépigmentantes des femmes à Lomé (Togo)*, Médecine d'Afrique Noire, 1998.
- Poisson J-F. *Bioéthique : l'homme contre l'homme*, Paris, Presses de la renaissance, 2007.
- Reverdy P. *Le livre de mon bord*, recueils de notes écrites entre 1930 et 1936, Paris, Mercure de France, 1989.
- Smets P.-F. *Éthique ou cosmétique ? Le retour à des valeurs dans un monde paradoxal*, Broché, Bruxelles, 2002.
- Stiens R. *La vérité sur les cosmétiques*, Leduc, Paris, 2012.
- Vigarelo G., *Le culte du corps dans la société*, Conférence du 5 décembre 2000, Université Paris V.

Notes

- 1- Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.
- 2- Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- 3- Alpha-Hydroxyacides ou Acides organiques.

Abstract

Clearing up cosmetics with which cover themselves the Ivory Coast women, showed themselves harmful on the whole body. These products, are it also for the ecosystem as well due to their chemical contents as their external structure. So, of the man to his environment, clearing up cosmetics present many inconveniences. All these reports show that it is necessary to proceed to more vigilance, attention in this sector. An attitude éco citizen stands out. Leaving of the making, to the consumer, of the State in the civil society, all have to get involved so that these products on the Ivory Coast territory respect quality, manufacturing standards for the well-being of the man and of are middle of life.

Keywords: *Cosmetic - Depigmentation - Clearing up - Woman - Body - Skin*